



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CHASNÉ-SUR-ILLET

5.8 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

A La Roche Bernard, le 27 septembre 2016



M. Dominique GAUDIN
Mairie
La porte Pillet
35250 CHASNE SUR ILLET

Objet : Analyse des inventaires communaux des zones humides
Affaire suivie par : Anne LE NORMAND : anne.lenormand@eptb-vilaine.fr

Monsieur le Maire,

La Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine qui s'est réunie le 13 septembre 2016, a examiné votre inventaire communal des milieux humides.

La Commission Permanente a validé votre inventaire de 2016 en application de la méthode d'analyse validée par la CLE le 21 octobre 2015.

Par ailleurs, nous vous rappelons que votre inventaire n'est pas opposable à la Police de l'Eau et que sa validation ne dédouane pas les porteurs de projet d'aménagement (collectivités, agriculteurs, promoteurs immobiliers...) d'une éventuelle destruction ou altération de milieu humide non inventorié.

Votre inventaire est un outil de connaissance que nos services mettent en ligne sur Géobretagne, dans les limites des données dont nous disposons. Nous vous invitons donc à nous transmettre vos nouvelles données afin de mettre à jour cette information.

Vous remerciant pour votre contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau par la protection stricte de nos milieux humides, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine

Michel DEMOLDER

Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Rapport de synthèse - Commune de Chasné-sur-Illet

Septembre 2016



Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Rapport de synthèse - Commune de Chasné-sur-Illet

Septembre 2016

Version	Date	Nom et signature du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
1	19/09/2016	Mikaël TREGUIER	Benoit RAYNAUD

Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
2. LES ZONES HUMIDES.....	4
2.1. Aspect réglementaire.....	4
2.2. Principales fonctions des zones humides	5
3. DEROULEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES.....	6
3.1. Préparation de l'inventaire sur le terrain : les zones humides potentielles	6
3.2. Identification et cartographie des zones humides sur le terrain.....	7
3.3. La démarche de concertation.....	9
3.3.1. Réunions du groupe de travail communal	9
3.3.2. Les réunions publiques.....	10
3.3.3. Les réunions de levée de doute	11
3.4. Calendrier.....	11
4. RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	11
4.1. Localisation des zones humides.....	11
4.2. Typologie des zones humides inventoriées	14
4.3. Bilan quantitatif.....	17
4.4. Bilan qualitatif	18
5. CONCLUSION	19
6. ANNEXES : COMPTES RENDUS DE REUNION.....	19

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude concerne la réalisation d'inventaire des zones humides de 16 communes du bassin versant de l'Ille et de l'Illet.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du SAGE Vilaine concernant la préservation des zones humides et leur intégration dans les documents d'urbanisme, et du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet 2015-2019.

Les deux principaux objectifs de l'étude sont :

- la délimitation et la caractérisation des zones humides du territoire à l'échelle communale ;
- l'implication des élus locaux et la sensibilisation de la population aux problèmes liés à la protection des zones humides par l'animation de groupes d'acteurs locaux.

Le rapport suivant présente le bilan de la démarche et les résultats de l'inventaire sur **la commune de Chasné-sur-Illet**.

2. LES ZONES HUMIDES

2.1. ASPECT REGLEMENTAIRE

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit réglementairement les zones humides : « On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». La préservation des zones humides devient ainsi une obligation légale.

L'arrêté du 1er octobre 2009 précise « les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement » (JO du 24 novembre 2009), modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. La circulaire correspondante précise les modalités de mise en œuvre de délimitation des zones humides.

Extrait de l'arrêté du 1er octobre 2009 :

« Un espace peut être considéré comme zone humide au sens du 1° de l'article L.211-1 du code de l'environnement, pour l'application du L. 214-7-1 du même code, dès qu'il présente l'un des critères suivants (sols et/ou végétation) :

- **ses sols** correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IVd et Va, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'études de pédologie appliquée (GEPPA, 1981, modifié, le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sols associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel) ;
- **sa végétation**, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides [...] (cf. liste établie dans l'arrêté),
 - soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté. »

Conformément à la loi citée précédemment, une zone humide peut ainsi être définie par des critères pédologiques ou par une végétation hygrophile caractéristique.

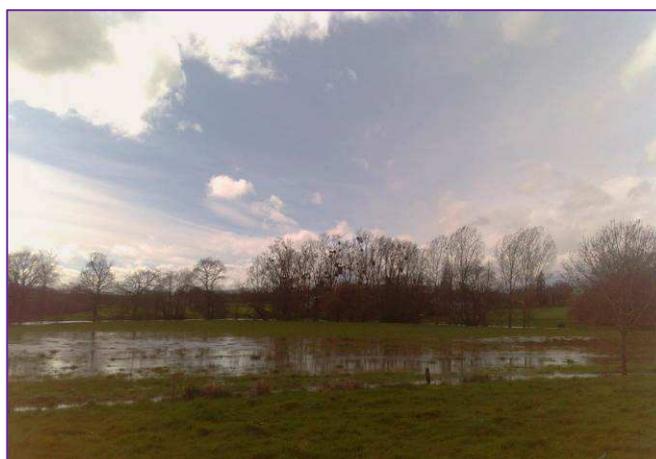
2.2. PRINCIPALES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Outre les fonctions socio-culturelles (chasse, pêche, naturalisme, éducation à l'environnement), les zones humides présentent trois grandes fonctions : une fonction hydrologique, une fonction épuratrice et une fonction écologique.

● Fonction hydrologique

Les zones humides, localisées au niveau des dépressions du relief, connectées ou non au réseau hydrographique, constituent des zones tampon entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Elles permettent :

- le stockage des eaux (de précipitation, de ruissellement, de débordement) dans les zones humides réduit l'intensité des inondations (rôle d'écrêtement des crues).



Prairie inondable en bordure de l'Illet, au lieu dit la Guinardais. Elle joue son rôle de stockage et d'écrêtement des crues

- l'eau emmagasinée dans les zones humides lors des périodes pluvieuses est restituée pendant les périodes plus sèches, limitant ainsi les périodes d'assec ou de débits critiques, souvent préjudiciables pour la faune aquatique.

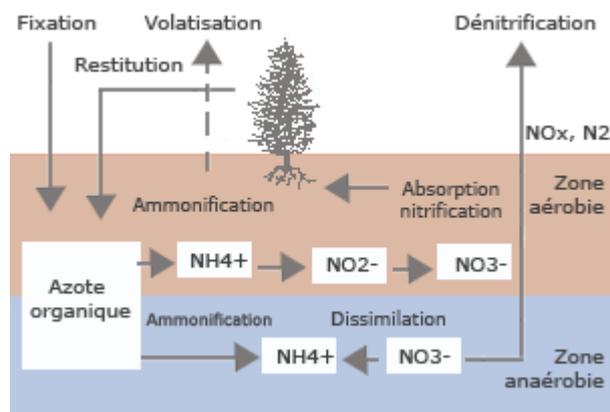


- la circulation de l'eau dans ces zones humides, où la végétation est dense, entraîne un ralentissement des écoulements limitant ainsi l'action érosive en période de crue.

● Fonction épuratrice

Les zones humides captent les eaux de ruissellement avant qu'elles ne parviennent au cours d'eau, jouant ainsi un rôle de filtre en permettant :

- la transformation et la consommation des nutriments et des toxiques et le stockage du carbone. En effet, au sein des zones humides, des processus de fixation dans les sédiments, de stockage dans la biomasse végétale et de transformations bactériennes permettent des abattements de concentrations de nutriments (matières organiques, nitrates, phosphore).



- la sédimentation des particules en suspension dans l'eau. Le piégeage des matières en suspension diminue la turbidité des cours d'eau et leur ensablement.

● Fonction écologique

Les zones humides constituent un formidable réservoir de biodiversité. En effet, bien qu'à l'échelle du territoire métropolitain, les zones humides ne représentent plus qu'environ 5 à 10 % de la surface totale, elles abritent 35 % des espèces rares ou en danger.

Les zones humides jouent par ailleurs un rôle important de corridor biologique.

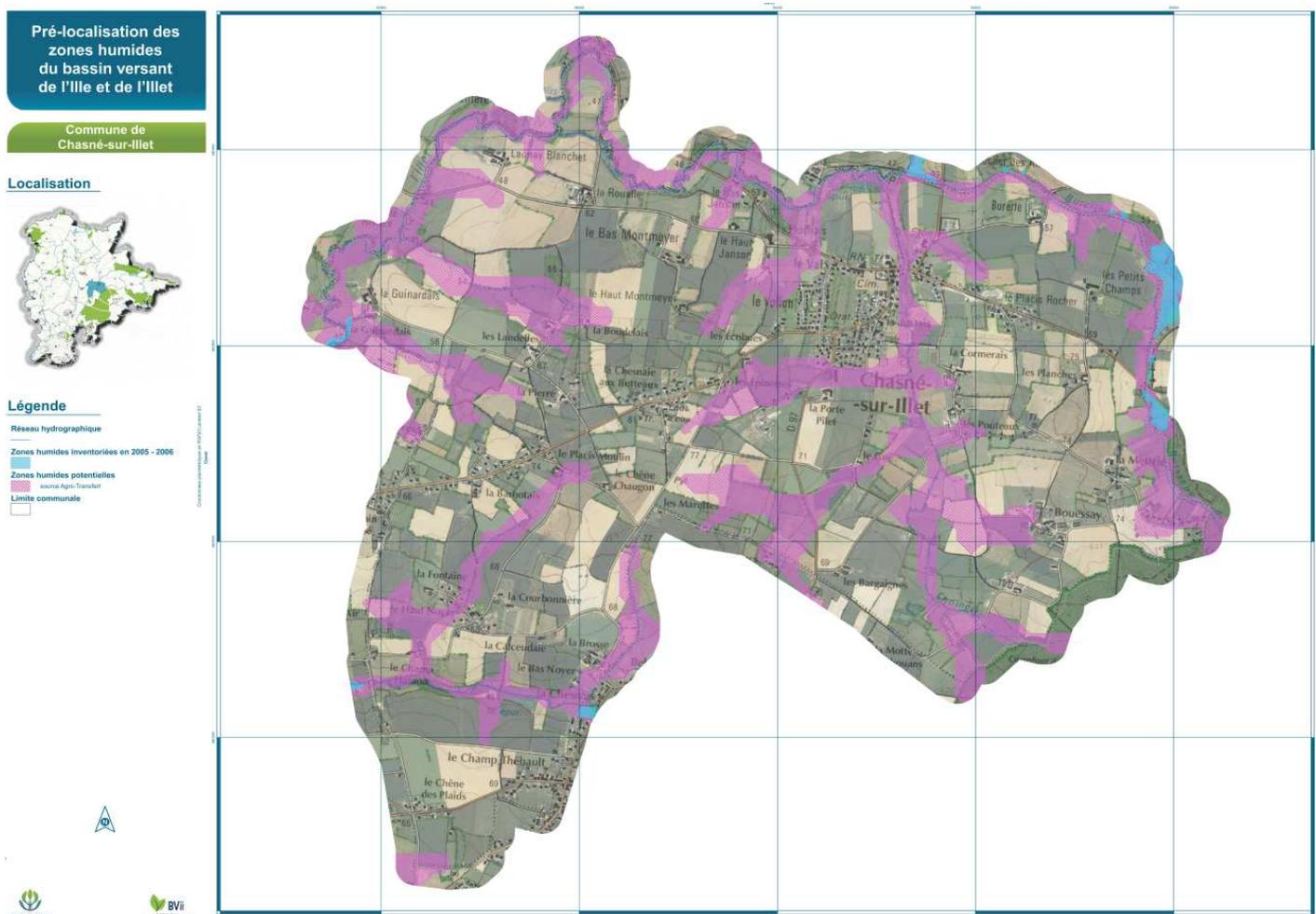


3. DEROULEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

3.1. PREPARATION DE L'INVENTAIRE SUR LE TERRAIN : LES ZONES HUMIDES POTENTIELLES

Les données nécessaires à l'identification des zones humides probables ont été fournies par le BVii (photographies aériennes géoréférencées, scan 25 IGN à l'échelle 1/25 000) ou téléchargées sur le site de l'agrocampus (couche Agrotransfert des zones humides potentielles).

Ces données ont servi à l'élaboration des cartes de localisation des zones humides potentielles, dont un exemple (extrait A0) est présenté ci-après.



Ces cartes ont notamment servi à orienter les prospections de terrain et à prévenir les exploitants de notre éventuel passage sur leurs parcelles.

3.2. IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRAIN

Lors de la phase de terrain, l'ensemble des zones humides potentielles repérées sur la commune a été visité. Aucun refus de passage n'est à signaler, et l'inventaire sur le terrain s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il s'est avéré que certaines zones humides se situaient en dehors des enveloppes de pré-localisation, elles ont bien sûr été délimitées et caractérisées.

Une fois la zone humide identifiée, la délimitation a été effectuée selon les contours réels de son étendue.

La digitalisation des zones humides inventoriées a été réalisée directement sur le terrain à l'aide de tablettes informatiques équipées du logiciel QGIS. L'environnement de travail préparé pour les opérateurs de terrain intégrait la position GPS et des fonds de plan permettant une géolocalisation et une digitalisation précises des zones humides (Scan25® IGN et photographies aériennes). Les caractéristiques des zones humides ont également été renseignées sur le terrain (code Corine, critère de délimitation, hydrologie ...).

● Critères d'identification des zones humides

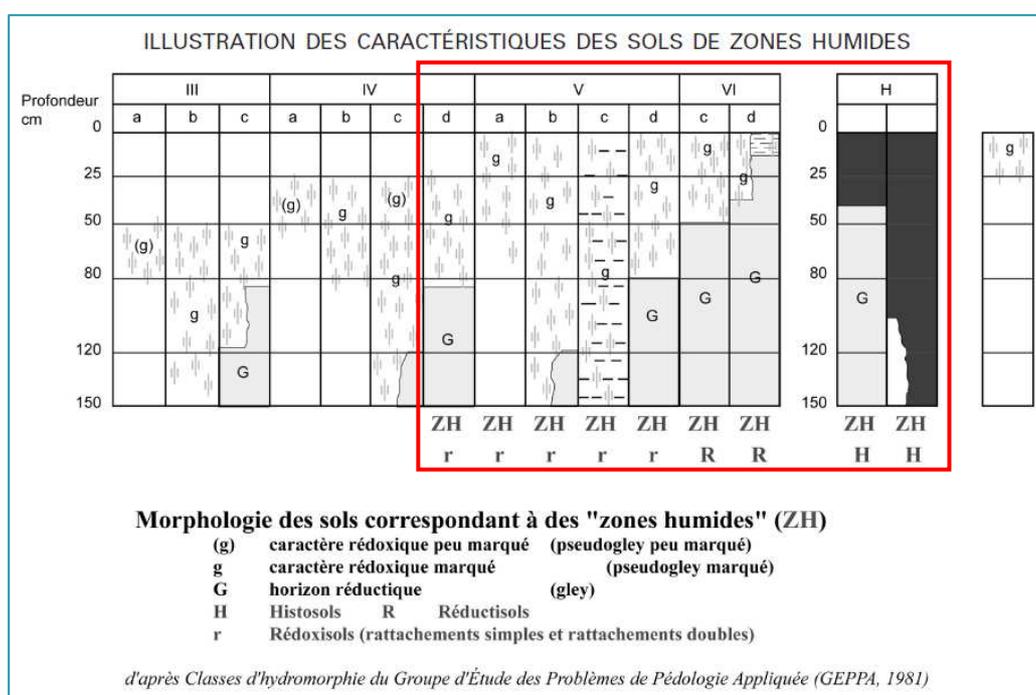
L'identification des zones humides fonctionnelles repose sur deux critères :

- la présence d'une végétation hygrophile,
- la présence d'un sol hydromorphe.

La présence temporaire ou permanente de l'eau au niveau d'une zone humide se traduit par la présence d'une végétation spécifique à ces milieux : la végétation hygrophile (« qui affectionne les milieux plus ou moins gorgés d'eau »). Parmi les espèces indicatrices les plus répandues, on peut citer les joncs (*Juncus spp.*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), les roseaux (*Phalaris arundinacea* et *Phragmites australis*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), les laïches (*Carex spp.*), les glycéries (*Glyceria spp.*), l'œnanthe safranée (*Oenanthe crocata*), la cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), les saules (*Salix spp.*)...

De même, la présence de l'eau dans un sol, de façon temporaire ou permanente se traduit par une modification pérenne des caractéristiques morphologiques de ce sol. L'engorgement peut se traduire par la présence de tâches de rouille, une décoloration du sol (gris à blanc), de la tourbe ou encore une couleur bleue (engorgement permanent).

Le tableau ci-dessous reprend les critères de classification des sols de zones humides.



Lorsqu'un de ces 2 critères était identifié, la zone était considérée comme humide et inscrite à l'inventaire communal.

La production des cartes et atlas cartographiques, qu'il s'agisse des atlas de rendu intermédiaire ou de rendu final, a été effectuée à l'aide du logiciel ArcGIS for Desktop.

L'illustration suivante présente un extrait d'atlas cartographique présenté lors des différentes réunions. En accord avec le BVii, il avait été convenu de simplifier la présentation cartographique et donc de n'utiliser qu'une seule couleur pour la représentation des zones humides (pas de distinction selon le code Corine).

La composition de ce groupe est la suivante :

Nom	Prénom	Fonction / Structure
GAUDIN	Dominique	Maire
CORNU	Patricia	Elue
DEMAY	Michel	Elu
ADKINS	Michel	Elu
VOYEAUD	Véronique	Secrétaire de mairie
GARCON	Aurélie	Communauté de Commune du Pays de Liffré
ALLEAUME	Arnaud	Exploitant agricole
DEMIS	Georges	Exploitant agricole
RADIGUE	Louis	Exploitant agricole
PLANCHET	Christian	Exploitant agricole
BELLOUARD	Clément	Exploitant agricole
JOURNOIS	Pascal	Exploitant agricole
JOURNOIS	Aurélien	Exploitant agricole
DELACROIX	Guillaume	Exploitant agricole
ROCHELLE	Pierre	Exploitant agricole
JUNEL	-	Exploitant agricole
PINEL	Dominique	Exploitant agricole
AVIGNON	Francis	Exploitant agricole
COLLIN	Marc	Association protection de l'environnement

2 réunions ont été organisées avec ce groupe :

- une en début d'étude, pour présenter la méthode, le déroulement de l'étude et les dates de passage ;
- une après l'inventaire sur le terrain pour présenter les premiers résultats, valider les cartes d'inventaire ou suggérer des modifications.

Au sein de ce groupe 3 référents ont été désignés pour accompagner le prestataire sur le terrain (chacun sur un secteur) :

- Francis AVIGNON (secteur sud-ouest),
- Arnaud ALLEAUME (secteur nord-ouest),
- Pascal JOURNOIS (secteur est).

Par ailleurs, de nombreux exploitants ont souhaité nous accompagner sur le terrain. Ces rencontres ont permis d'échanger, notamment sur l'intérêt des zones humides, la méthodologie appliquée et la délimitation des différentes zones.

3.3.2. Les réunions publiques

La tenue d'une réunion publique à l'issue de l'inventaire s'inscrivait dans la démarche d'information / concertation. Elle a permis :

- de rappeler la méthodologie appliquée,
- de présenter les résultats à l'échelle communale,
- aux personnes présentes de consulter les atlas,
- d'émettre des remarques concernant la cartographie des zones humides.

A l'issue de cette réunion, une carte au format A0 a été transmise à la mairie pour être affichée pendant 3 semaines et permettre ainsi à l'ensemble des habitants de formuler des remarques sur la délimitation des zones humides.

3.3.3. Les réunions de levée de doute

Cette réunion a été programmée suite à la présentation des résultats au groupe de travail et à l'affichage en mairie. L'objectif étant de répondre aux observations, une sortie de terrain a été organisée avec les personnes concernées.

Les levées de doute sur le terrain a concerné un total 13 zones humides et se sont déroulées sur 3 demi-journées en présence de la personne concernée (propriétaire, exploitant, particulier, ...) et de Julien Larcher du BVii.

L'ensemble des conclusions la localisation de ces zones figurent dans les comptes rendus de réunion en annexe du rapport.

3.4. CALENDRIER

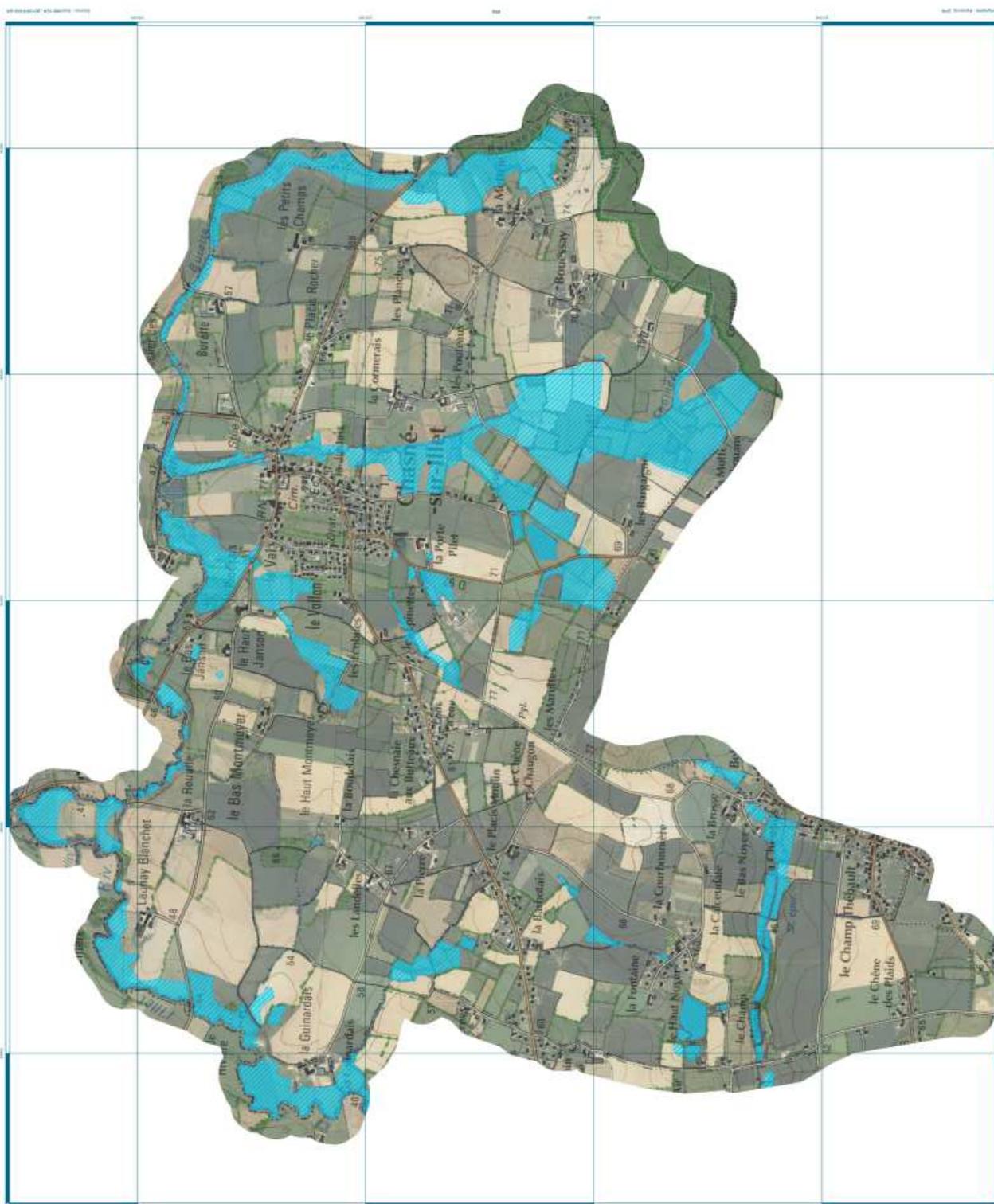
Le tableau suivant présente le calendrier du déroulement de l'étude sur la commune :

Prestation	Date
1 ^{ère} réunion du groupe communal	7 mars 2016
Inventaire des zones humide autour du bourg	7 mars 2016
Inventaire sur le terrain	29 mars au 1 ^{er} avril 2016
2 ^{ème} réunion du groupe communal	18 avril
Réunion de levées de doute	18 avril 2016 (après-midi) 21 avril 2016 (matin) 9 juin 2016 (après-midi)
Réunion publique	12 mai 2016

4. RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

4.1. LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La carte suivante présente, à l'échelle communale la localisation de l'ensemble des zones humides inventoriées.



Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Commune de Chasné-sur-Illet

Localisation



Légende

- Zones humides inventoriées
- Limite communale



4.2. TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES INVENTORIEES

Les inventaires de terrain ont permis le recensement de plusieurs types de zones humides. Les principaux sont présentés ci-après :

● des prairies humides ou mésophiles

Il s'agit de formations herbacées dominées par les joncs, les graminées, les renoncules, la cardamine des près. Elles sont généralement pâturées ou fauchées et peuvent présenter une forte richesse floristique en cas d'exploitation extensive. C'est le type de zone humide le plus représenté sur la commune.



Prairie humide au lieu-dit la Brosse



Prairie humide en bordure de la Choinette



Prairie humide en bordure de l'Illet, au lieu-dit la Guinardais



Prairie humide en bordure de la Choinette vers le lieu-dit les Pouteaux



Prairie humide au lieu-dit les Petits-Champs



Prairie humide en bordure du ruisseau de Burette

● des boisements humides

Ces formations arborescentes et/ou arbustives sont dominées par des saules, aulnes ou bouleaux. Une strate herbacée est parfois observée. Ces zones ne sont généralement pas exploitées.



Bois humide en bordure du ruisseau de Burette



Bois humide au bord de la Choinette, à la Motte aux Chouans

● des plantations de peupliers

Il s'agit pour la plupart de prairies humides plantées de peupliers. La strate herbacée qui s'y développe est plus ou moins développée selon l'âge de la peupleraie, l'entretien, le degré d'humidité...



Peupleraie entre la Barbotais et la Guinardais



Peupleraie en bordure de l'Illet, le long de la D106

● des mégaphorbiaies

Il s'agit de formations herbacées hautes correspondant généralement à des prairies laissées à l'abandon. Elles constituent un stade intermédiaire de l'évolution vers des boisements humides.



Mégaphorbiaie en bordure de l'Illet, le long de la D106

Les cultures

Ces zones sont généralement cultivées de manière intensive pour la production de céréales, d'ensilage ou d'oléagineux. Dans ces zones, seul le critère sol est utilisé pour la délimitation de la zone humide.



Culture au sol hydromorphe en bordure de l'Illet, à Launay Blanchet



Culture au sol hydromorphe en bordure de la Choinette, au lieu-dit Bouessay

4.3. BILAN QUANTITATIF

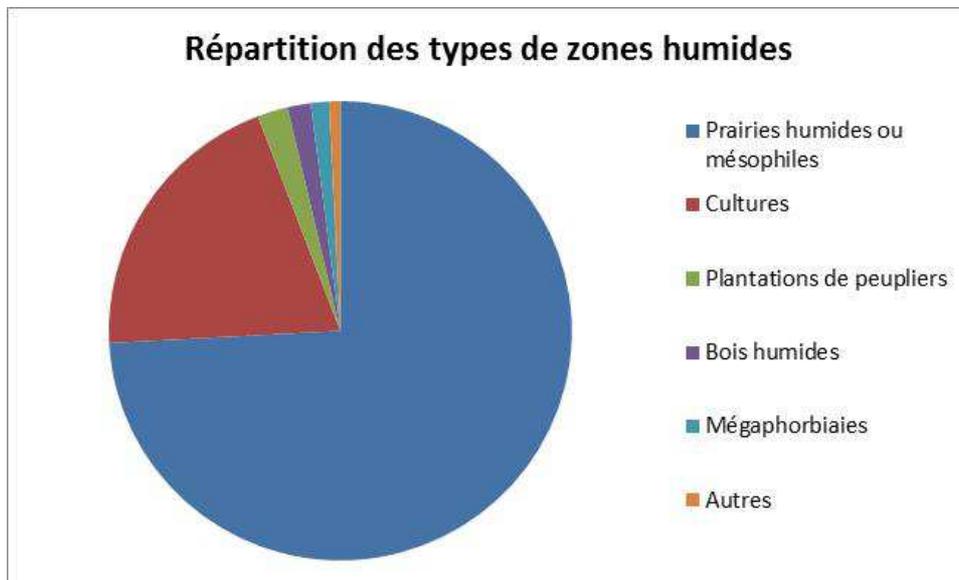
117 ha de zones humides ont été recensés sur la commune de Chasné-sur-Illet soit environ 12 % de la surface communale.

Notons que l'enveloppe de prélocalisation des zones humides potentielles Agrotransfert représentait environ 213 ha soit environ 22 % de la commune.

Le tableau suivant présente les résultats de l'inventaire pour chaque type de zone humide.

Type de zone humide	Code Corinne	Surface (ha)	% de la commune
Prairies humides (ou mésophiles)	37.2 ; 38.1 ; 38.2 ; 81.2	86,9	9
Cultures	82	23,5	2,5
Plantations de peupliers	83.321 ; 83.3211	2,5	0,3
Bois humides	44 ; 44.1	1,9	0,2
Mégaphorbiaies	37.1 ; 37.7	1,5	0,2
Autres	A ; 85.3	0,9	0,1

Le diagramme suivant présente la répartition de chaque type de zone humide :



Les trois-quarts des zones humides recensées sont des prairies, pour la plupart pâturées ou fauchées. Elles situent principalement en fond de vallée le long des cours d'eau.

Les zones cultivées représentent environ 20 % des zones humides recensées. Elles présentent des sols hydromorphes voir un fort engorgement en eau lors des investigations de terrain. Ces zones se situent généralement dans le lit majeur de l'Illet ou sur des zones de plateau. Localement, on observe des petits thalwegs au sein de la culture, où les critères d'hydromorphie sont typiques des zones humides.

Les autres types de zones humides sont présente très ponctuellement, à la marge des 2 types cités précédemment.

4.4. BILAN QUALITATIF

Les investigations ayant été menées fin mars-début avril, il est difficile d'apprécier l'intérêt floristique des zones humides recensées.

Notons toutefois, qu'aucune plante invasive ou protégée n'a été observée.

Par ailleurs, aucune zone de protection Natura 2000 ou ZNIEFF (1 ou 2) n'est référencée sur la commune de Chasné-sur-Illet.

Certaines zones présentent un intérêt certains en terme de diversité floristique. En revanche, on note de plusieurs Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique (MNIE) incluent des zones humides dans le zonage, notamment :

- au Haut-Montmeyer
- à Launay-Blanchet
- à la Métrie
- à la Motte aux Chouans

Bien que la période fin mars-début avril soit relativement peu propice aux relevés de végétation, il est à noter que certaines prairies humides de la Métrie et de la Motte aux Chouans présentent un réel intérêt pour la flore, notamment en raison de leur grande richesse floristique, en lien avec le mode de gestion extensif de ces prairies.

5. CONCLUSION

L'inventaire des zones humides et la démarche de concertation menée en parallèle se sont déroulés du 7 mars au 12 mai 2016 dans de bonnes conditions.

117 ha de zones humides ont été recensés (12 % de la commune), principalement des pâtures ou des prairies de fauche.

6. ANNEXES : COMPTES RENDUS DE REUNION

Les comptes rendus suivants sont présentés en annexe :

- Réunion de lancement
- Réunion de présentation de l'inventaire
- Réunions de levées de doutes.

Compte-rendu réunion de lancement du 7 mars 2016

Commune de Chasné sur Illet

Mars 2016

Sommaire

1. PERSONNES PRESENTES	3
2. DEROULEMENT DE LA REUNION	4

1. PERSONNES PRESENTES

**Révision du POS : Groupe de travail pour la réalisation de
l'inventaire des zones humides**

Feuille de présence-réunion du 7 mars 2016.

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
GARDIN	Dominique			
GARÇON	Aurélie	CCPL		
ROCHELLE	Pierre	Le Haut-Boulevard Chasné-sur-Illet		
CORNU	Patricia	conseiller Municipal		
DEMAY	Michel	conseiller Municipal		
ADKINS	Michel	,		
COLLIN	PARC	LA NETTRIE CHASNE		
Alléaume	Arnaud	Chasné sur Illet		
DENIS	Georges	Bouette Chasné-sur-Illet		
Radiguee	Loïc	la Touche ERCE / diffusi		
Planchet	Christiane	40 le Placis Roche Chasné S/I		

Troguier Michel A/voscap -
 LARCHER Julie technicien BIM
 DUBEAU Fanny Coordinatrice SAVI

**Révision du POS : Groupe de travail pour la réalisation de
l'inventaire des zones humides**

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Bellouin	Clement	S. Fle	06.74371541	
JOURNOIS	Pascal	Chasné sur Illet les Pouteaux	06.30.51.9687	Pascal.Journois@orange.fr
JOURNOIS	Aurelien	Chasné sur illet	06 85464534	Aurelien.Journois@hotmai.fr
DELACROIX	Gillaume	Chasné sur Illet	06 74935787	mr.delacroix@hotmail.fr
VOYAUD	veronique	Senetaire de hainie		

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

Le Syndicat Mixte de l'Ille et de l'Illet, représenté par Fanny DUBEAU et Julien LARCHER, a introduit la réunion en présentant les contours et objectifs de l'étude ainsi que le prestataire retenu pour l'étude.

Un diaporama a été présenté par le bureau d'étude Aquascop :

- Présentation du bureau d'étude et de l'intervenant,
- Objectifs de l'étude,
- Définition d'une zone humide,
- Critères de définition des zones humides (végétation & sols),
- Fonctions des zones humides,
- Rappels réglementaires,
- Méthode d'inventaire (collecte des données, prélocalisation des ZH potentielles, prospections sur le terrain, exemples de zones humides),
- Déroulement de l'étude, différentes phases,
- Contacts.

Monsieur le Maire a rappelé que les zones humides seront inscrites dans le PLU de la commune et que les zones AU seront inventoriées autour du bourg dans l'après-midi.

Il a été convenu d'avertir les exploitants de la commune par courrier (rédaction et envoi BVii) avant la phase de terrain qui se déroulera fin mars / début avril (dates à fixer rapidement).

Quelques inquiétudes ont été émises par certains exploitants agricoles, notamment :

- sur les contraintes liées à cet inventaire, malgré les rôles importants de ces zones ;
- sur une future possible réglementation plus contraignante dans ou près de ces zones.

Il a bien été précisé que cet inventaire n'est pas opposable à une éventuelle expertise de la DDT dans le cadre de projets d'aménagements.

En 2^{ème} partie de réunion, les cartes de prélocalisation (données Agrocampus et BVii) ont été présentées aux membres du groupe qui ont fait part de leurs observations. Des remarques ont ainsi été émises sur certaines zones qui, selon les connaissances de terrain des personnes présentes, présenteraient un caractère humide ou non.

Des référents ont été nommés sur chaque secteur de la commune :

- M. Halleaume pour le Nord-Ouest (carte A1 de l'atlas) ;
- M. Avignon pour le Sud-Ouest (carte B1) ;
- M. Bellouard pour l'Est (carte A2).

Compte-rendu de la réunion de restitution du 18 mars 2016 et de la sortie de terrain « levée de doutes » les 18 et 21 avril

Commune de Chasné sur Illet

Avril 2016

Sommaire

1. PERSONNES PRESENTES	3
2. DEROULEMENT DE LA REUNION	4

1. PERSONNES PRESENTES

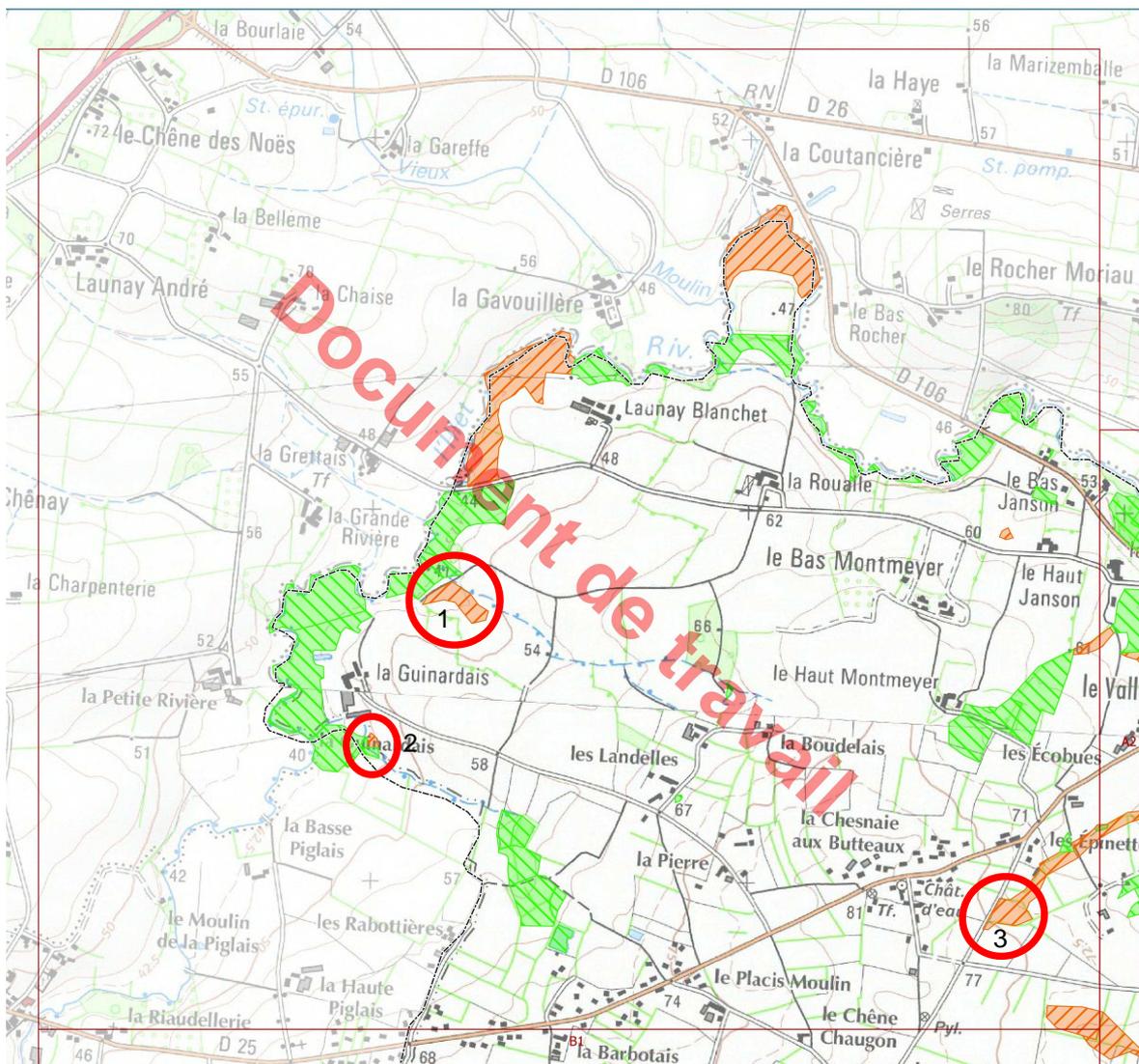
2. DEROULEMENT DE LA REUNION

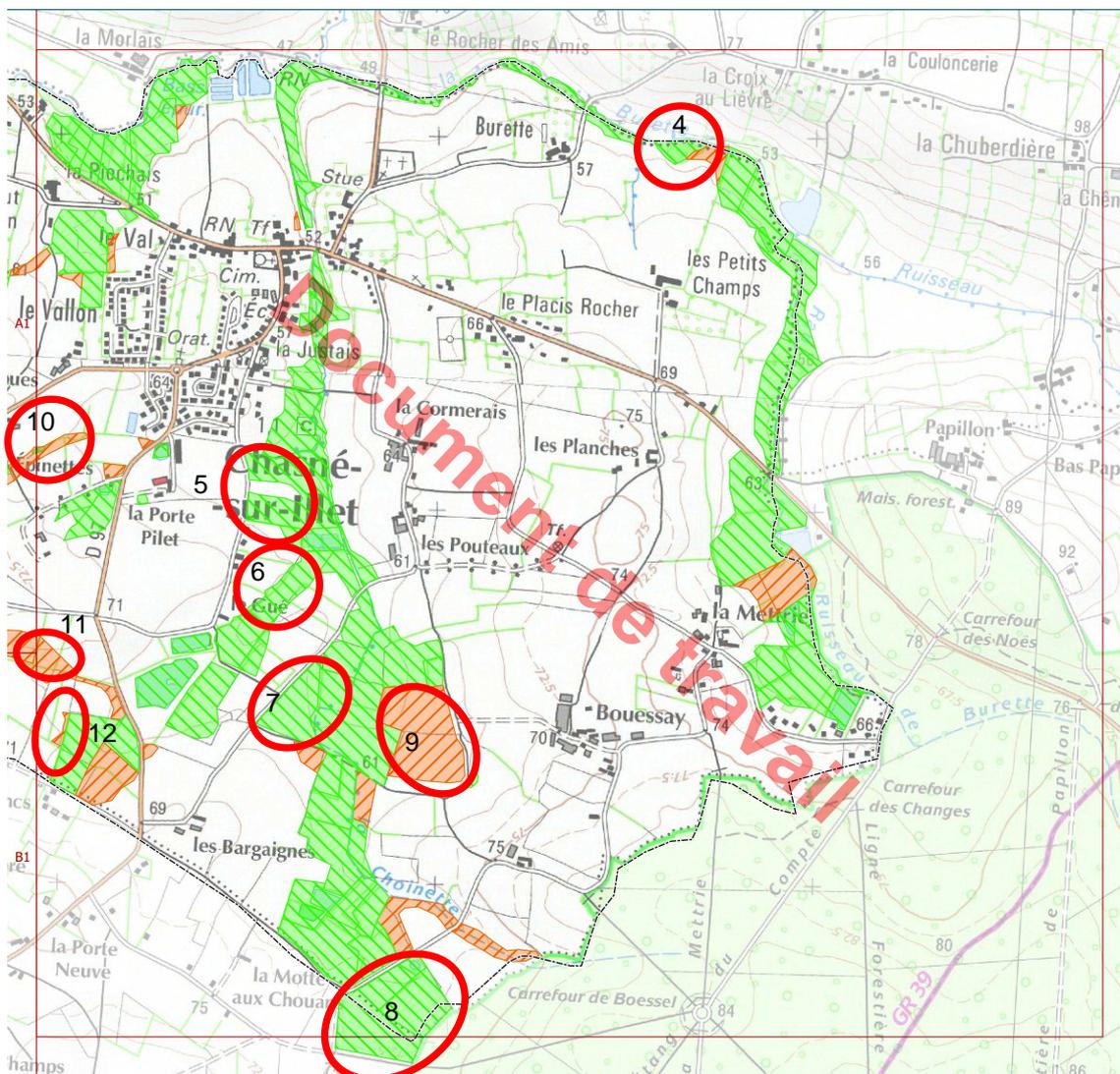
Un diaporama a été présenté par le bureau d'étude Aquascop :

- Rappels de critères de délimitation d'une zone humide,
- Organisation de l'étude,
- Déroulement de l'inventaire sur le terrain.

Les cartes d'inventaires des zones humides ont ensuite été présentées et analysées. La plupart des zones humides ont été validées par le groupe de travail, à l'exception de quelques parcelles qui doivent être revisitées sur le terrain avec l'exploitant concerné. Ces parcelles figurent sur les extraits de cartes suivants et sont rappelées par numéros dans un tableau synthétique.

Les visites de terrain « levées de doute » se sont déroulées les 18 avril après-midi et 21 avril après-midi en présence de Mikaël Tréguier (Aquascop), Julien Larcher (BVii) et l'exploitant ou propriétaire concerné. La suite donnée à la visite figure dans le tableau.





N°zone	Exploitant / propriétaire présent	Suite don née
1	Mr Désévéday	Les sondages à la tarière ont démontré le caractère hydromorphe du sol. Mr Désévéday valide la délimitation.
2	Mr Pinel	Une petite partie de la zone n'est pas humide. Le reste est résiduel et n'a pas été gardé sur le plan.
3	Mr Alléaume	La parcelle n'a pas été visitée, Mr Alléaume est d'accord sur le fait que la parcelle est humide.
4	Mr Junel	Une rectification va être apportée sur la carte, le bois humide étant légèrement plus petit que sur l'orthophotographie. Aucune visite n'a donc été prévue.
5	Mr Journois	Les sondages à la tarière ont démontré le caractère hydromorphe du sol. Mr Journois valide la délimitation. Près du plan d'eau la zone a affinée et réduite de quelques mètres.
6	Mr Journois	Les sondages à la tarière ont démontré le caractère hydromorphe du sol. Mr Journois valide la délimitation.

7	Mr Journois	Les sondages à la tarière ont démontré le caractère hydromorphe du sol. Mr Journois valide la délimitation.
8	Mr Rochelle	La partie litigieuse se situe sur St Sulpice (la délimitation sera vue à l'occasion de l'inventaire de cette commune) ; la délimitation sur Chasné est validée par Mr Rochelle.
9	Mr Delacroix	Le caractère humide n'est pas remis en cause mais le fait qu'il figure sur la carte. Le site n'a donc pas été visité.
10	Mr Alléaume	La parcelle a été labourée récemment, l'hydromorphie du sol est donc difficile à percevoir. Une bande de 10 m (15 à 20m à l'origine) a donc été conservée le long du ruisseau.
11	Mr Alléaume	Une partie de la zone a été remblayée, les critères d'hydromorphie sont donc difficiles à voir. La zone a été réduite de quelques mètres (la zone où le remblai est plus épais n'est plus humide).
12	Mr Alléaume	Les sondages à la tarière ont démontré le caractère hydromorphe du sol. Mr Alléaume valide la délimitation.

Conclusions suite aux observations en mairie sur l'inventaire des zones humides

Commune de Chasné sur Illet

Juin 2016

Suite à l'affichage pendant 3 semaines en mairie de Chasné-sur-Illet, les observations suivantes ont été émises :

Date	Nom / prénom	N° de téléphone	N° de la zone humide (mettre le n° sur le plan)	Observations
24/05/2016	PHÉLION / olivier	02 99 55 51 91 06 78 49 62 66	Mise A2 13 rue du gué Parcelle B1507	Débat sur la limite de la zone humide de la parcelle B1507

Elle concerne la zone humide suivante :



Une visite sur le terrain a été organisée le 9 juin avec Mme Phélon et Aquascop. Les limites de la ZH ont été revues de quelques mètres en accord avec Aquascop et Mme Phélon.